



**DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI**

**2020- DAE-98** Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle Place Saint-Sulpice (6e)

**PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Place Saint-Sulpice (6e) accueille traditionnellement, de fin mai à début juillet, des animations culturelles et commerciales, sous la dénomination Foire Saint Sulpice.

Compte tenu de la pandémie de Covid-19, la Foire Saint Sulpice n'a pas pu se dérouler sur la Place Saint Sulpice du 25 mai au 6 juillet 2020, conformément aux termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public, signée le 20 février 2019 entre la Ville de Paris et la Société M. UTREH PRODUCTION.

Afin de prendre en compte ce cas de force majeure, les dates de cette manifestation pourraient exceptionnellement être décalées pour l'édition 2020 du 21 septembre au 26 octobre 2020 (montage et démontage inclus).

Je vous propose donc de m'autoriser à signer un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle- Place Saint-Sulpice (Paris 6e) autorisant leur tenue du 21 septembre au 26 octobre 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.